

TRANSFUGES

Trois pontes du PLR, déçus par la fusion, filent vers l'UDC

VAUD PAGE 22

LOGES

Les francs-maçons lausannois ont ouvert leurs portes

LAUSANNE PAGE 27

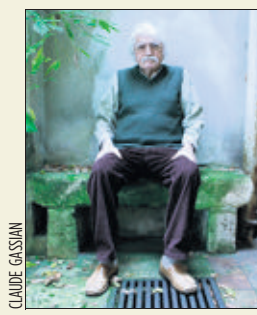


CHRIS BLASER

HARA-KIRI

Interview de François Cavanna à la source du mensuel satirique

CULTURE PAGE 38



CLAUDE GASSIN

LUNDI 2 NOVEMBRE 2009

24 Vaud ET RÉGIONS

21

«Je paye au prix fort mon prétendu terrorisme depuis quinze ans»

EXCLUSIF

L'arrestation d'Adlène H., physicien du CERN et enseignant à l'EPFL, a ravivé les douloureux souvenirs de Mohammed Khaldi. Accusé de terrorisme à tort en France en 1994, le désormais Lausannois est passé à côté de quinze années de sa vie. Il nous a raconté son histoire.

LAURENT GRABET

Depuis quinze ans, chaque fois qu'il doit serrer une main inconnue, Mohammed Khaldi se sent mal à l'aise. Ses huit mois passés à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ressurgissent alors. C'était en 1994 mais, dans la tête de ce Lausannois d'adoption de 46 ans, c'était hier. Pour «avoir touché les mains» des mauvaises personnes au mauvais moment, l'Algérien a été soupçonné de terrorisme. L'arrestation le 12 octobre dernier en France d'Adlène H., physicien au CERN et enseignant à l'EPFL, a ravivé ces mauvais souvenirs. Une fois de plus. «Son cas m'a donné envie de témoigner de mon histoire même si j'ai peur d'être à nouveau rejeté. Je ne connais pas cet homme, mais quelque chose au fond de moi me pousse à penser qu'il est innocent.»

Gilets pare-balles et mitraillettes

Sûrement le souvenir de ce triste 8 novembre 1994. «Quand je suis devenu un grand terroriste du jour au lendemain.» Flash-back. Il est 6 h et fait encore nuit noire à Clichy quand des policiers en gilet pare-balles et mitraillette au poing défoncent la porte de Mohammed Khaldi, 32 ans. Sans explications, ils le plaquent au sol et «cassent tout en fouillant le petit appartement comme s'il s'agissait de celui d'Al Capone». A la même époque, partout ailleurs en France, plusieurs dizaines d'autres subissent les mêmes «raffles». Tous sont soupçonnés d'être impliqués dans «l'affaire Chalabi». La plupart ne le sont pas (*lire ci-contre*).

Fraîchement débarqué de son Algérie natale pour fuir les

violences du Front islamique du salut, Mohammed Khaldi est à l'époque réceptionniste dans un deux-étoiles boulevard de la Chapelle. C'est là qu'il a «touché» les mauvaises mains. Après 72 heures de garde à vue, le Kabyle est présenté à Jean-Louis Bruguière, qui lui signifie ses 13 chefs d'inculpation. «Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» est le principal. Le célèbre juge lui dessine aussi un organigramme de «l'entreprise» à laquelle il est censé appartenir et indique: «Vous êtes là.» Mohammed Khaldi risque d'en prendre pour 15 ans.

«Un non-lieu à porter»

Après huit mois passés derrière les barreaux, il finira pourtant par être relâché. «Sous contrôle judiciaire.» Un cousin à qui il demande de l'aide l'ignore. Ses amis ferment les yeux. Son ancien employeur ne veut plus de lui. La suspicion plane. «Toute la vie que j'avais construite en France était comme effacée. C'est une honte d'être soupçonné de vouloir tuer des innocents!» Arrive ensuite un avis d'expulsion pour l'Algérie. «Je ne pouvais pas rentrer au pays avec un tel fardeau. J'étais seul face à moi-même dans la tourmente. Comme Adlène H. doit l'être aujourd'hui.» Des idées de suicide traversent alors l'esprit du musulman pratiquant, qui décide finalement de faire face.

Un matin de 1996, il fait sa valise, file gare de Lyon et monte dans le premier train partant pour l'étranger. Destination Genève. A son arrivée, l'Algérien demande l'asile et met son histoire sur la table. «J'étais certain de compliquer mon cas mais au moins j'étais en accord avec moi-même.» En 1999, son procès se soldera par un «non-lieu». «Un non-lieu ne répondant absolument pas à des accusations qui, elles, étaient explicites et qu'il me faut porter depuis!»

Quinze ans foutus en l'air

Pendant toutes ces années en Suisse, Mohammed Khaldi le demandeur d'asile vit «dans une précarité totale». Les portes auxquelles il frappe «res-



PATRICK MARTIN

BLESSÉ Mohammed Khaldi, 46 ans, a «mis sa vie sur pause» pendant quinze ans. Son arrestation et sa mise en examen infondée pour terrorisme dans le cadre de «l'affaire Chalabi» ont bouleversé sa vie en 1994. A l'époque, l'Algérien travaillait comme réceptionniste dans un petit deux-étoiles parisien. C'est là qu'il a «touché» les mauvaises mains.

LAUSANNE, LE 28 OCTOBRE 2009

tent fermées ou s'ouvrent à moitié». Heureusement, des «Suisseurs formidables», qu'il tient à remercier aujourd'hui, lui tendent la main. Les recours se succèdent. En décembre 2008, l'homme obtient finalement son permis B. C'est un soulagement. Et une grande question qui se pose enfin: «Qu'ai-je fait de toutes ces années?» Réponse cruelle: beaucoup de course à pied, pas mal de foot en tant qu'éducateur – «ce qui m'a permis de tenir debout» – mais pas grand-chose d'autre. Mohammed Khaldi, le musulman pour qui la famille est la valeur centrale, n'en a pas fondé. «Infliger mon fardeau à une femme et à des enfants était inconcevable!» Aujourd'hui, il est médiateur culturel, préside la Maison algéro-suisse basée à Lausanne et veut tourner la page. Pouvoir «toucher des mains» sans regarder en arrière. Enfin. ■

Chalabi, une affaire aux relents de fiasco

En 1994, des menaces terroristes planent sur Paris. Elles deviendront réalité l'année suivante avec l'attentat du RER-Saint-Michel attribué au Groupement islamique armé (GIA). En novembre, le juge Jean-Louis Bruguière, «patron» de l'antiterrorisme français, lance donc un vaste coup de filet débouchant sur 79 mises en examen. Les réseaux démantelés sont ceux des frères Chalabi, deux petites frappes françaises d'origine algérienne soupçonnées d'appartenir à la mouvance du GIA. En juillet 1998, le maxi-procès impliquant 138 prévenus, dont 27 détenus, se tiendra à Fleury-Mérogis. Jean-Louis Bruguière en sortira très critiqué. Plusieurs détenus n'ont jamais été entendus entre leur arrestation et leur



FRÉDÉRIC PÉREZ

Le juge Jean-Louis Bruguière, patron de l'antiterrorisme français, a vu son action très critiquée lors de «l'affaire Chalabi».

relaxe. Les détentions provisoires ont été anormalement longues. La procédure de rafle a été lancée sur la base d'indices matériels un peu minces.

En janvier 1999, le verdict tombe: 35 prévenus obtiennent un non-lieu et 35 autres sont relaxés. Au total, 70 personnes, dont Mohammed Khaldi, auront donc injustement été mises en cause. Les chefs présumés des réseaux écopot, quant à eux, de 8 ans d'emprisonnement. Les autres peines prononcées sont faibles et la plupart le sont seulement pour séjour irrégulier. A l'époque, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) avait dénoncé les dérives françaises en matière de lutte antiterroriste. Mardi, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur au moment des rafles, écopait de 1 an de prison dans une tout autre affaire. «Une très bonne nouvelle pour moi», commente Mohammed Khaldi.

PUBLICITÉ

24 heures

UNE PRODUCTION
**LIVE
MUSIC**
PRODUCTION
WWW.LMPROD.CH

Nouveau concert événement au
Stade de Genève le 18 septembre 2010

Mise en vente vendredi 6 novembre 2009



UNE PRODUCTION
**LIVE
MUSIC**
PRODUCTION
WWW.LMPROD.CH

Partenaire média